



CCAS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

1 – OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LEGALES

L'article L.2312 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), complété par l'article L.5217-10-4, rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, pour les collectivités en M57.

Première étape du cycle budgétaire, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS (analyse rétrospective), et de proposer des orientations pour l'exercice à venir (analyse prospective). Cette obligation a été renforcée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », du 7 août 2015. Le Rapport d'Orientations Budgétaires, présenté par la Présidente doit donc faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration du CCAS, et donner lieu à une délibération spécifique qui prendra acte de ce débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

- Il s'agit d'un document essentiel qui présente une analyse de la structure financière du CCAS (évolution des recettes et des dépenses) ainsi que les priorités politiques envisagées pour l'année à venir
- le rapport est transmis par le CCAS de la ville, au président de la Communauté d'Agglomération dont elle est membre, dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.
- Il est mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur le site internet de la commune.

2 – LES DEPENSES DU CCAS

Le CCAS intervient dans plusieurs domaines :

✓ ACTIONS EN FAVEUR DES AINÉS

Une somme sera prévue au budget 2026 pour couvrir les dépenses relatives à l'organisation des actions suivantes : au total 27 000€

- Repas de l'âge d'or avec animation :

Dépenses 2025 : traiteur : menu à 35€ pour 9975€ - vin et claret pour 874 € - groupe d'animation pour 641€ (animation +SACEM) – nette augmentation du nombre de participants par rapport à 2025

- Colis de Noël distribués aux personnes de plus de 75 ans et celles résidant en EHPAD :

En 2025, dépense de 8932€ (230 colis portés et 35 colis en EHPAD)

- Après-midi récréative pour les seniors
En 2025, 3^{ème} édition de la Troupe « Cabaret » pour 6751€ + goûter

Manifestation reconduite en 2026 en conservant l'invitation aux personnes à partir de 65 ans. La fermeture de l'Espace Polyvalent a obligé en 2025 à un repli sur l'auditorium des Clévos. La salle ayant une capacité maximum de 200 places, nous avons dû faire 2 séances entrecoupées d'un goûter regroupant tous les participants.

D'où une augmentation substantielle de ce poste. Nous avons décidé d'attendre la réouverture de l'espace polyvalent pour organiser cette manifestation

✓ AIDES SOCIALES

Les aides sociales sont allouées aux particuliers et se décomposent ainsi :

- Bons alimentaires émis pour 1 348.11€ et bons carburant pour 90€, soit un total de **1 437.88€ dépensés pour ces aides en 2025**
- Aides au chauffage : 4 050€ versés en février 2025 soit 16 dossiers et 10 950€ versés en décembre 2025 soit 46 dossiers – **au total 15 000€ pour 62 dossiers** (contre 53 dossiers en 2024)
- Aides au paiement de factures : **8 260.02€ versés en 2025** (aides paiement des loyers, des factures d'électricité, de gaz, d'eau, de restaurant scolaire, de la MJC pour le centre de loisirs et de factures de réparation de véhicule).

AU TOTAL 24 608.13€ en 2025

En 2026, le budget des aides sociales s'élèvera à 27 780€

✓ SUBVENTIONS

En 2025, le CCAS a versé 3 800€ de subvention de fonctionnement aux associations

En 2026, le budget « subventions » sera inchangé à 3 800€.

✓ PANIERES SOLIDAIRES AMAP/MON BEAU JARDIN

Cette association a proposé au CCAS un partenariat pour la mise en place **d'une expérimentation de contrats solidaires**. Cela consiste à la distribution de paniers de fruits et légumes de saison livrés par des agriculteurs locaux référencés aux personnes soutenues et présentées par le CCAS.

Le coût de ces paniers est réparti entre 20% pour le bénéficiaire, 40% pour l'association AMAP AURA et 40% pour le CCAS.

L'expérimentation a débuté en avril 2024. Elle a été reconduite en 2025 mais n'a touché que 4 familles (contre 11 familles en 2024), soit un coût total pour le CCAS en 2025, de 280€.

Il est malgré tout envisagé de poursuivre et de développer ce partenariat

✓ MUSIQUE ET MOUVEMENT couplé avec la gymnastique douce animée par EGPV

Ce projet financé en totalité par la Conférence des financeurs du département a connu un très vif succès : les 15 séances se sont déroulées du 15 septembre au 10 décembre 2026 avec un effectif de 20 personnes. Le CCAS s'est chargé de la diffusion de l'information par ses réseaux et de l'inscription des participants. Ce projet a été fait en collaboration avec le CCAS de MONTMEYRAN. Les participants demandent une continuation de cet atelier qui pourrait être co-financé par le CCAS à hauteur de 400€.

✓ **PROJETS 2025 : CHAUFFE CITRON**

En collaboration avec l'ADMR et la MEDIATHEQUE – projet financé par la Conférence des financeurs
Permettre aux personnes âgées de garder toutes leurs fonctions cognitives par des jeux d'esprit, des séances d'improvisation sur un thème donné, ces séances étant managées par une animatrice rodée à ces pratiques.

Action collective de prévention santé pour les seniors portée par CHAUFFE CITRON appelée « Les rendez-vous Chauffe Citron du Grand Valentinois ».

Le CCAS s'était engagé à :

- communiquer sur l'action auprès des habitants retraités,
- mettre à disposition une salle et le matériel (vidéo projecteur) pour la réalisation de l'action ;
- participer à une évaluation quantitative et une analyse de l'impact de l'action.

En collaboration avec les deux partenaires locaux :

Médiathèque Le Patio, Étoile-sur-Rhône
ADMR, antenne Étoile-sur-Rhône

Ce projet s'est déroulé de mars à décembre 2025 à raison d'une séance tous les 15 jours en dehors des vacances scolaires et a rencontré un vif succès. Le groupe initial était de plus de 25 personnes et environ 15 à 18 personnes ont continué sur la totalité des séances. Un très vif intérêt pour ce projet qui a aussi permis aux participants de se connaître et d'échanger.

✓ **ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX**

Les CCAS doivent procéder à une analyse des besoins sociaux au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Cette analyse consiste en un diagnostic sociodémographique à partir de données d'observation sociale du territoire. Cette analyse devra être réalisée courant 2026.

✓ **CHARGES DE PERSONNEL**

A compter de 2026, il convient d'inscrire au budget du CCAS, au compte 6215 « personnel affecté par la Commune », des charges de personnel, afin d'être plus sincère. On peut estimer à 16 500€ le coût prévisionnel 2026 de ces charges.

2 – LES RECETTES DU CCAS

✓ **SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL**

En 2026, la subvention d'équilibre du budget principal (principale recette du budget annexe du CCAS) sera augmentée de 16 500€ par rapport à celle de 2025, soit 76 500€, afin de compenser la charge supplémentaire supportée par le CCAS pour les frais de personnel, à compter de 2026.